

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
191<sup>e</sup> année  
7 mai 2015  
n° 17 / 7642<sup>e</sup>  
pages 969 à 1040

## CHRONIQUE / Sauvegarde des entreprises

Le nouveau règlement « insolvabilité » :  
entre continuité et innovations

> Laurence Caroline Henry

979

## ÉDITORIAL

969 Le CSA et l'information en direct, *Patrick Wachsmann*

## POINT DE VUE

977 Protection du secret professionnel des avocats : les limites du droit français, *Alexandre Gallois*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### Chronique de jurisprudence de la Cour de cassation :

- 988 Troisième chambre civile, *Valérie Georget, Valérie Guillaudier, Anne-Lise Collomp et Anne-Laure Méano*
- 996 Chambre commerciale, *Sylvie Tréard, Thierry Gauthier, Frédéric Arbellot et Jean Lecaroz*
- 1007 **Panorama :** Droit et genre, *RÉGINE*
- 1021 **Notes :** Le « déséquilibre significatif » devant la Cour de cassation : enfin des précisions ?, *note sous Com. 3 mars 2015, Frédéric Buy*
- 1025 Aide au séjour irrégulier : que peut le juge pour redresser les malfaçons législatives ?, *note sous Crim. 4 mars 2015, Claire Saas*
- 1030 Éviction de la protection contre les clauses abusives pour un mandat de vente de fonds de commerce : revirement, peut-être, mais lequel ?, *note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 5 mars 2015, Xavier Henry*
- 1034 La portée de l'homologation judiciaire en cas de pluralité d'engagements constatés dans un même protocole transactionnel, *note sous Civ. 2<sup>e</sup>, 8 janv. 2015, Patrick Barban*

## ENTRETIEN

- 1040 Patrice Jourdain et Anne Guégan-Lécuyer -  
Un diplôme de droit de la réparation du dommage corporel à l'Université

DALLOZ

321517



9 17 82 99 3 12 1 5 1 7 3

# Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE  
Jean BARTHÉLEMY, Pascale DEUMIER  
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE  
Bénédictte FAUVAUQUE-COSSON

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

### • RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

### • ÉDITION - RÉALISATION

#### Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

## ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 485 € HT (495,19 € TTC)

Étranger: 551 € HT

Prix au numéro: 22,46 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Mai 2015

## Éditions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

# SOMMAIRE

## ÉDITORIAL

Patrick Wachsmann

969

Le CSA et l'information en direct

## ACTUALITÉS

972

### DROIT DES AFFAIRES

#### Consommation

Clause abusive (assurance incapacité décès):  
appréciation du caractère abusif,  
*CJUE 23 avr. 2015*

973

### DROIT IMMOBILIER

#### Construction-Urbanisme

Loi ALUR du 24 mars 2014:  
décret d'application

974

### DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

#### Droit européen

Permis de conduire (validité): portée  
d'une infraction routière dans un autre État  
membre, *CJUE 23 avr. 2015*

974

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Presse et communication

Liberté d'expression (affaire Borrel):  
condamnation de la France  
par la Cour européenne, *CEDH 23 avr. 2015*

975

### DROIT PUBLIC

#### Santé publique

Don du sang:  
validité de l'exclusion permanente  
des homosexuels, *CJUE 29 avr. 2015*

976

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

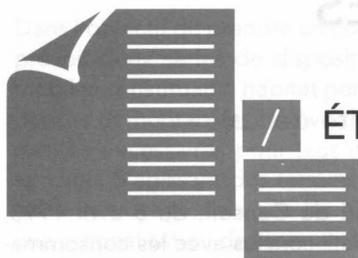
#### Profession juridique et judiciaire

Réforme du notariat:  
modifications apportées par le Sénat

## POINT DE VUE

977

Protection du secret professionnel des avocats :  
les limites du droit français  
par Alexandre Gallois



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUE

979

Le nouveau règlement « insolvabilité » :  
entre continuité et innovations  
par Laurence Caroline Henry

### NOTES

1021

Le « déséquilibre significatif »  
devant la Cour de cassation : enfin des précisions ?  
*note sous Com. 3 mars 2015*  
par Frédéric Buy

1025

Aide au séjour irrégulier : que peut le juge  
pour redresser les malfaçons législatives ?  
*note sous Crim. 4 mars 2015*  
par Claire Saas

1030

Éviction de la protection contre les clauses abusives  
pour un mandat de vente de fonds de commerce :  
revirement, peut-être, mais lequel ?  
*note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 5 mars 2015*  
par Xavier Henry

1034

La portée de l'homologation judiciaire en cas  
de pluralité d'engagements constatés dans un même  
protocole transactionnel, *note sous Civ. 2<sup>e</sup>, 8 janv. 2015*  
par Patrick Barban

### CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

988

Troisième chambre civile  
par Anne-Laure Méano, Anne-Lise Collomp,  
Valérie Georget et Valérie Guillaudier

996

Chambre commerciale  
par Jean Lecaroz, Frédéric Arbellot, Sylvie Tréard  
et Thierry Gauthier

### PANORAMA

1007

Droit et genre  
*janvier 2014 - janvier 2015*  
par RÉGINE

1

2

3

## ENTRETIEN

1040

Patrice Jourdain et Anne Guégan-Lécuyer  
Un diplôme de droit de la réparation  
du dommage corporel à l'Université

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).